

Conseil municipal du 29 juillet 2010

En introduction de la séance, nous avons refusé de voter le compte rendu du dernier conseil municipal.

En effet, n'y étaient mentionnées, ni les questions posées par notre lettre adressée au maire ni les réponses qui nous furent apportées lors du conseil du 9 juillet. La réponse de Mr Grosjean en séance ce 29 juillet concernant cette omission a été « j'ai répondu » ...Notre réponse fut alors : « les paroles s'envolent les écrits restent ». Nous aimerions avoir les réponses du Maire par écrit pour une traçabilité des décisions de la Mairie.

Dans le courrier adressé à M. Daniel Grosjean, Maire, nous souhaitons que *les points ci dessous soient mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal :*

- *« la mise en place de la commission communale pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,*
- *la rédaction des procès verbaux des conseils municipaux,*
- *les comptes-rendus des délégations qui ont été confiées au Maire par le conseil municipal,*
- *un débat sur la politique et le budget formation des élu(e)s. »*

De plus, dans ce courrier, nous nous permettons d'ajouter la question de la délibération du conseil municipal, demandée en décembre par Chambéry Métropole sur le schéma agricole communautaire, « afin de formaliser les avis et les remarques de notre commune sur ce sujet. »

Enfin, suite aux évènements tragiques climatiques dans des communes sinistrées et suite à la formation des élu(e)s organisée par la fédération des Maires de Savoie nous lui demandons de nous informer sur le Plan Communal de Sauvegarde de notre commune. Plus particulièrement, nous souhaitons que ce plan et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) soient portés à connaissance des Challésien(ne)s.

1/Aménagement du centre ville.

Pour un dossier de cette importance, les explications nous ont paru grand guignolesques ou pour le moins confuses ; l'objectif était de nous amener à découvrir le candidat sélectionné par la commission en charge du dossier centre ville. Un rapport oral très succinct nous a été fait des trois demi-journées d'exposition des panneaux de présentation des 5 projets.

Conseil municipal du 29 juillet 2010

Les cinq promoteurs ont respecté le cahier des charges de la Mairie et aucun n'a gardé de bâtiment du centre de Challes. Nous avons combattu tout le long du montage du dossier cette absence de volonté politique de préservation du bâti existant.

Parmi les 5 candidatures retenues c'est le projet de « CIS promotion Patey architectes » qui a été choisi par la commission.

Nous avons demandé une suspension de séance avant le vote, **étant donné que nous découvrons le projet** (M. le Maire ayant refusé de nous donner les documents avant le conseil municipal).

Avant le vote nous avons réaffirmé notre attachement aux bâtiments emblématiques de Challes et notre regret de la non prise en compte de cet aspect.

Au cours du vote, nos voix sont un peu divergentes : quatre d'entre nous, motivés par la non prise en compte du patrimoine, optent pour l'abstention, la cinquième voix plus sensible à la qualité environnementale du projet se prononce favorablement. En effet, d'un point de vue général et hors contexte, le projet de « CIS promotion Patey architectes » est intéressant par ses conceptions environnementales et celles relatives à la vie sociale.

Le choix étant fait, nous espérons que la haute qualité environnementale dont ce projet est doté sera maintenue et soutenue par les élu(e)s.

2/ Terrain des Sétérées. (projets de maison d'accueil pour les enfants en cure, de maison de retraite pour personnes dépendantes, de centre de formation pour sportifs)

Une étude géotechnique permet d'analyser la géologie du terrain des Sétérées pour en connaître la constructibilité et les dimensions nécessaires des fondations des différents bâtiments prévus. Tous les terrains ne nous appartiennent pas encore !!!

Nous avons redit notre souci du respect des délais administratifs très courts (2 ans) pour que la maison de l'enfance médicalisée soit en fonctionnement au cas où il y aurait des complications juridiques pour ces acquisitions.

Conseil municipal du 29 juillet 2010

Nos remarques ont été balayées d'un revers de manche pour en venir à l'essentiel pour la Mairie : le vote de la modification du POS, pour rendre possible la Demande d'Utilité Publique (DUP).

Nous faisons remarquer que sur ce qui sera l'îlot central de la 1^{er} tranche du centre ville et sur le terrain des Sétérées il y a des jardins individuels. A-t-on pensé à leur réinstallation et les utilisateurs sont ils demandeurs ?

Mr le Maire précise qu'un seul jardinier s'est inquiété de garder un emplacement pour son jardin mais qu'en effet c'est le PLU qui devra prendre en compte cette situation ; l'avis est unanime pour ne pas oublier les jardins individuels dans notre PLU... affaire à suivre.

Vote à l'unanimité.

3/ Rapport d'activité de Chambéry Métropole 2009.

Nous devons voter le rapport d'activité 2009 de Chambéry métropole mais Bruno Forest a relevé dans la partie développement économique qui nous concerne « les Drouilles à Challes les Eaux » une phrase qui nous interroge; il est en effet noté : « créer un pôle dédié à la santé à l'ingénierie et aux nouvelles technologies » .

« Or c'est un pôle entièrement dédié à la santé que nous avons voté ». rappelle-t-il à l'assemblée des élu(e)s.

La mairie demandera la modification du passage ne répondant pas au vote de création du "pôle santé". Vote approuvé et unanime pour la notification.

4/ Corridor biologique.

Le conseil municipal dans sa grande majorité demande des précisions pour ce corridor biologique ; rien n'est clair et nous reportons notre vote au prochain conseil municipal.